

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Date de la convocation

01/07/2022

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

Séance du 07 Juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux le jeudi sept juillet à dix-huit heures trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA; M Saturnin FRANCILLONE Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA ; M. Benjamin GRACCHUS ; Madame Edwige BEMATOL
Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT
Mme Karine GATIBELZA par M Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Yvon COMBES ; Mme Clara RIGAH ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA; M Christian BADLOU

DELIBERATION N°2022/07/78

LES JEUDIS DE L'ALTERNANCE

L'apprentissage étant un système de formation fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui s'alterne. Ce type d'apprentissage permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de l'entreprise. C'est une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle qui a permis de réduire le taux de chômage chez les 16-25 ans en 2021 en Guadeloupe.

La ville de Lamentin, dans le cadre de l'insertion professionnelle des jeunes sur son territoire, envisage en collaboration avec la Mission Locale de mettre en place une manifestation intitulée : Les jeudis de l'alternance, le jeudi 15 septembre 2022 de 08h00 à 13h00 à la salle des fêtes de Lamentin.

L'objectif étant de rassembler les jeunes de 16-25 ans, les acteurs du champ de l'insertion professionnelle et les employeurs afin :

- De répondre aux questionnements des jeunes sur les formations en alternance ainsi que sur le monde du travail
- D'aider les jeunes à trouver une entreprise d'accueil en alternance pour leurs formations suite à des entretiens individuels

Cette action sera réalisée sous la forme d'un village où de nombreux stands seront tenus par des acteurs du champ de l'insertion professionnel tel que : La Mission Locale, les organismes de formation, les chefs d'entreprises dans divers secteurs d'activité.

Afin de mettre toutes les chances de leur côté pour décrocher leur entretien d'embauche, le Cyber Bus de la région sera à disposition des jeunes. Des conseillers seront présents afin de les conseiller sur les postures à adopter lors de l'entretien d'embauche et les aider à rédiger leur CV.

Eléments financiers :

DEPENSES		
NATURE	QUANTITE	Montant
<i>Sonorisation</i>	1	537,08 €
<i>Collation</i>	80	636,00 €
TOTAL TTC		1173,08 €

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement pour les jeudis de l'alternance

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la manifestation « les jeudis de l'alternance » ainsi que son plan de financement ainsi qu'il suit :

DEPENSES		
NATURE	QUANTITE	Montant
<i>Sonorisation</i>	1	537,08 €
<i>Collation</i>	80	636,00€
TOTAL TTC		1173,08 €

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire



Jocelyn SAPOTILLE